



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 060-216006866-20250929-2025_1A_29_09-DE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie
THIMONNIER, Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri
DE BUSSCHERE, Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LA RÉFECTION DE LA
SACRISTIE DE L'ÉGLISE DE SAINT-FIRMIN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réhabilitation totale de la toiture de la sacristie de l'église de Saint-Firmin qui, par manque d'entretien depuis de nombreuses années, présente des anomalies importantes entraînant des fuites et à terme une dangerosité pour la structure même du bâtiment.

Cela oblige notre municipalité à envisager des travaux conséquents de remise en état.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes au chapitre « préservation et mise en valeur du patrimoine public ».

Le taux de participation du Département pour ce type d'opération est de 60 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,

- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de SLO de l'Oise au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

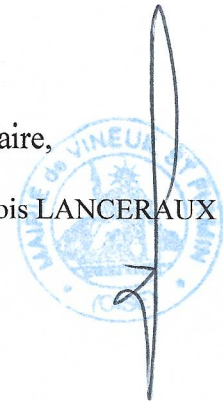
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX



Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT

A black ink signature of M. Patrick BARRETT is written below his name.



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 060-216006866-20250929-2025_1B_29_09-DE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1b
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA
RÉFECTION DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE DE SAINT-FIRMIN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réhabilitation totale de la toiture de la sacristie de l'église de Saint-Firmin qui, par manque d'entretien depuis de nombreuses années, présente des anomalies importantes entraînant des fuites et à terme une dangerosité pour la structure même du bâtiment.

Cela oblige notre municipalité à envisager des travaux conséquents de remise en état.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « préservation et mise en valeur du patrimoine historique non protégé ».

Le taux de participation de l'Etat pour ce type d'opération est de 40 % (travaux plafonnés à 88 000 €).

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,

- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande d'urbanisme le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

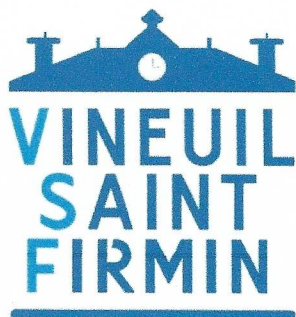
François LANCERAUX



Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Patrick BARRETT.



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1c
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE
DU CENTRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'une première phase de travaux a été réalisée en 2023 avec la reprise totale de l'étanchéité de la toiture terrasse donnant au-dessus de la médiathèque.

Il est à présent nécessaire de changer les chéneaux et les acrotères qui sont très dégradés ce qui engendre des fuites d'eau à l'intérieur du bâtiment.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes au chapitre « rénovation des bâtiments publics ».

Le taux de participation du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Conseil Départementale de l'Oise au taux le plus élevé possible,
- 'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 060-216006866-20250929-2025_1C_29_09-DE



Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 060-216006866-20250929-2025_1D_29_09-DE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN

60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1d
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation

22/09/2025

Date d'affichage

22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjointes au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA
RÉHABILITAION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'une première phase de travaux a été réalisée en 2023 avec la reprise totale de l'étanchéité de la toiture terrasse donnant au-dessus de la médiathèque.

Il est à présent nécessaire de changer les chéneaux et les acrotères qui sont très dégradés ce qui engendre des fuites d'eau à l'intérieur du bâtiment.

Ces travaux peuvent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au chapitre « réhabilitation de bâtiment public ».

Le taux de participation de l'Etat pour ce type d'opération est au maximum de 45 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord concernant la contexture du projet de travaux et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,

- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de
au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX



Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 060-216006866-20250929-2025_2A_29_09-DE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION DES ANCIENS
COMBATTANTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association des anciens combattants afin de les aider à financer la sortie au musée de la Grande Guerre de Meaux avec les enfants de l'école communale du CE2 au CM2.

Il propose de leur verser une aide financière exceptionnelle de 300 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association des Anciens Combattants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,
M. Patrick BARRETT

Le Maire,

François LANCERAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 060-216006866-20250929-2025_2B_29_09-DE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°26
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.
Absente excusée et représentée :
Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX
Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ARDEnte DANS LE CADRE DE
L'OPÉRATION OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association l'Ardente, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ».

Il précise que ce montant sera ensuite reversé par l'association l'Ardente à la ligue contre le cancer.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour verser ce don exceptionnel à l'association l'Ardente.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une somme de 200 € à l'association l'Ardente. Somme qui sera ensuite reversée à l'association de lutte contre le cancer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,
M. Patrick BARRETT

Le Maire,

François LANCERAUX





Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.
Absente excusée et représentée :
Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX
Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.617-1 et suivants et L.2343-1 et L.2343-22,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrable,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuites sans effet,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'admission en non-valeur de la recette indiquée dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 490.43 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressés par le comptable public.

Exercice	Montant présenté	Motif de la présentation
2022	490.43 €	Poursuites sans effet

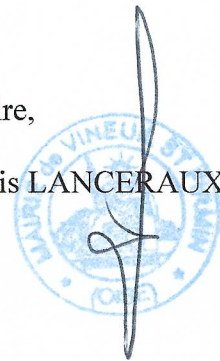
- Autorise les dépenses nécessaires à l'annulation de cette créance qui seront prélevées sur les crédits inscrits sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX



Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

Objet : CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE POUR LE
FINANCEMENT DU SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS – DEMANDES
PONCTUELLES POUR LE CCAS / LE CENTRE DE LOISIRS / LES SORTIES
PÉRISCOLAIRES ORGANISÉES PAR L'ÉCOLE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la proposition de convention de coopération transmise par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne afin de permettre à notre commune de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'organisation de transports ponctuels tels que les sorties organisées par le CCAS, le centre de loisirs ou encore l'école dans la cadre de sorties périscolaires.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- La CCAC sollicite la commune au début de chaque trimestre par l'envoi d'un formulaire à compléter pour « réserver une course »,
- La commune renvoie le formulaire en y indiquant ses besoins et ceux du CCAS,
- La CCAC adresse un bon de commande à la société de transport KEOLIS.

La CCAC se charge de payer les courses et émettra annuellement un titre de recettes à destination de notre commune en cas de commande d'au moins une course.

10 commandes par an sont possibles mais 3 fois maximum par structure

La convention dure 4 ans sans reconduction tacite.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération avec la CCAC pour le financement du service de transports publics et tout autre document y afférent.

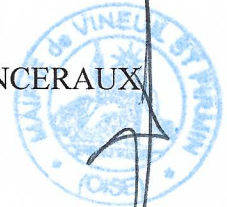
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX



Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT

A handwritten signature in black ink, likely belonging to M. Patrick Barrett.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie
THIMONNIER, Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri
DE BUSSCHERE, Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.
Absente excusée et représentée :
Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX
Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 : DÉSIGNATION DU
COORDONNATEUR COMMUNAL ET RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS NON
TITULAIRES POUR L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de
recensement de la population,
Vu le décret n°2017-732 du 3 mai 2007 modifiant l'annexe au décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant
répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la campagne de recensement de la population
2026, à réaliser dans la commune du 16 janvier au 15 février 2026, il convient de désigner un
coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du
recensement de la population.

Il a été proposé de désigner Madame Catherine TOROSANI, adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
coordinatrice d'enquête. Madame TOROSANI bénéficiera d'un complément de rémunération qui sera
défini lors du conseil municipal suivant, après avis du comité technique intercommunal du centre de
gestion de l'Oise que la commune vient de saisir pour avis.

Monsieur le Maire informe également qu'il convient de recruter des recenseurs pour réaliser la
campagne de recensement de la population et que ce recrutement peut intervenir soit en interne, en
désignant des agents de la collectivité, soit en externe en procédant à un recrutement de vacataires et/ou
de contractuels de droit public.

Il est proposé de recruter un agent contractuel déjà en poste au sein de la collectivité et d'établir un avenant à son contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité et de créer deux postes d'agents recenseurs en contrat de vacation.

Le Maire informe enfin l'assemblée que la collectivité bénéficie d'une dotation forfaitaire de l'INSEE, en contrepartie de la charge de la campagne de recensement de la population, le montant de cette dotation n'est pas encore connu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De désigner Madame Catherine TOROSANI, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, coordinatrice de l'enquête de recensement de la population.
- Décide de créer trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront dans la commune du 16 janvier au 15 février 2026 : un poste d'agent contractuel de droit public et deux postes de vacataires.
- Les conditions de rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs seront définies lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

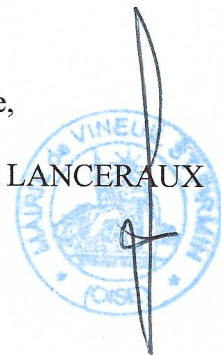
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

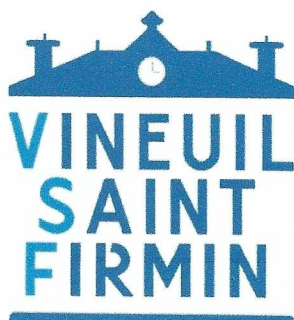
François LANCERAUX



Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrick Barrett", written over a horizontal line.



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

S²LO

ID : 060-216006866-20250929-2025_6A_29_09-DE

**RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE**

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6A
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation

22/09/2025

Date d'affichage :

22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

Objet : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
L'AIRE CANTILIENNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au titre de l'année 2024.

Il précise que le rapport a été communiqué en amont aux membres du Conseil afin qu'ils puissent faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant présentée, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de la CCAC au titre de l'année 2024.

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRET



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

S²LO

ID : 060-216006866-20250929-2025_6B_29_09-DE

**RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE**

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6B
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation

22/09/2025

Date d'affichage

22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie THIMONNIER,
Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri DE BUSSCHERE,
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

**Objet : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
DE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au titre de l'année 2024.

Il précise que le rapport a été communiqué en amont aux membres du Conseil afin qu'ils puissent faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant présentée, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCAC au titre de l'année 2024.

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

La secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°7
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie
THIMONNIER, Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri
DE BUSSCHERE, Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.
Absente excusée et représentée :
Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX
Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

Objet : Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2024

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.
et ont signé sur le registre les membres présents.

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

La secrétaire de séance,
M. Patrick BARRETT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°8
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Date de convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame
Elodie ANGELES-COUSIN, Adjoints au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame
Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER,
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.
Absents excusés et représentés :
Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : CHOIX DU NOM DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'école communale, constituée de deux groupes scolaires, groupe scolaire A correspondant à l'école élémentaire et groupe scolaire B correspondant à l'école maternelle, ne porte pas de nom.

Il a été décidé de donner un nom à l'école communale. A cet effet, la directrice de l'école a organisé un référendum auprès des enfants afin qu'ils votent pour le nom qu'ils souhaitaient donner à leur école.

Le nom de François Vatel est arrivé en tête des votes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le choix des jeunes Vinoliens et ainsi de nommer l'école communale « école François Vatel ».

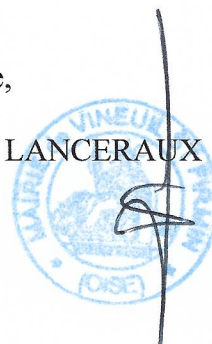
Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer l'école communale « école François Vatel ».

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

La secrétaire de séance,
M. Patrick BARRETT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°9
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation

22/09/2025

Date d'affichage

22/09/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Jean-Marc VINCENTI, Elodie COUSIN ANGELES, Stéphane
GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Dominique BLAIR, Nicolas FAURE, Patrick BARRETT, Laurence
BERGHGRACHT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Valérie
THIMONNIER, Loïc BIZEAU, Jean-Noël GAUTHIER, Marc-Henri
DE BUSSCHERE, Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corry NEAU avec pouvoir à François LANCERAUX

Secrétaire de séance : Patrick BARRETT

**Objet : PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME POUR CORRIGER UNE ERREUR MATÉRIELLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-13 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45, L.153-47 et L.153-48 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2021 approuvant le PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) de la commune de Vineuil-Saint-Firmin et vu la délibération du conseil
municipal en date du 10 avril 2025 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU ;

Monsieur le Maire expose les raisons qui conduisent la commune à engager la modification
simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme pour corriger une erreur matérielle constatée dans la
rédaction des règles relatives à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises
publiques dans la zone UB délimitée au plan.

Considérant l'erreur matérielle constatée dans le volet réglementaire du PLU, à savoir l'absence
d'assouplissement de la règle relative à l'implantation des constructions par rapport aux voies et
emprises publiques dès lors qu'il s'agit d'un équipement public ou une installation publique
présentant un caractère d'intérêt général (disposition qui est bien prévue dans le règlement de la
zone UA) ;

Considérant la nécessité de rectifier cette erreur matérielle afin de préciser qu'en zone UB, les
équipements publics et installations publiques présentant un caractère d'intérêt général pourront
s'implanter à l'alignement ou en retrait de l'alignement par rapport aux voies et emprises publiques
en respectant les caractéristiques urbaines et architecturales de la commune ;

Considérant l'opportunité d'informer les membres du Conseil Municipal, de la modification qu'il conviendrait d'apporter au PLU approuvé ;

Considérant la nécessité de déterminer les modalités de la mise à disposition du public à laquelle sera soumis le projet de modification simplifiée du PLU, étant précisé que cette période de mise à disposition ne pourra être organisée qu'après la notification du projet de modification simplifiée du PLU aux personnes publiques ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1- de donner un avis favorable au lancement de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme
- 2- de déterminer les modalités suivantes de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU :
 - Mettre à disposition du public en mairie pendant un mois, conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, un dossier (format papier) comprenant l'ensemble des pièces constituant le projet de modification simplifiée du PLU et de publier sur le site internet de la commune www.vineuilsaintfirmin.fr, ce dossier;
 - Permettre au public, au cours de cette période, de formuler ses observations soit en les consignant sur un registre prévu à cet effet en mairie (accessible aux heures d'ouverture de la mairie), soit en les adressant par voie postale en mairie (Mairie de Vineuil-Saint-Firmin 1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 Vineuil-Saint-Firmin), soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@vineuilsaintfirmin.fr;
 - Charger le Maire de l'organisation matérielle de ladite mise à disposition du public, et d'afficher un avis au moins 8 jours avant le début de celle-ci afin de porter à la connaissance du public la période retenue de mise à disposition du public.
- 3 de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme
- 4 d'inscrire au budget de l'exercice 2025 chapitre 20 article 202 les crédits destinés au financement des dépenses afférentes

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet

Délibération affichée et adressée à la Préfecture, le 30 septembre 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX



Le secrétaire de séance,

M. Patrick BARRETT